

pied d'une équipe de fonctionnaires pour pouvoir s'ingérer dans la comptabilité des provinces et surveiller si tout est conforme aux exigences de la loi fédérale.

Le ministre des Finances aurait pu dire, par exemple, vu que toutes les provinces canadiennes dans leurs «jurisdiction» respective, ont un système de bourses: à partir de demain, le gouvernement fédéral est prêt à remettre directement au Trésor provincial de chaque province l'intérêt de ces prêts effectués par chacune des provinces.

Les provinces ont l'argent nécessaire pour faire les prêts et le gouvernement fédéral aurait pu absorber l'intérêt de ces prêts et le rembourser directement au ministre des Finances de chaque province. En agissant de la sorte, il n'y aurait pas eu intrusion dans un domaine provincial, et les provinces auraient été satisfaites. Ceci aurait plu à tout le monde, y compris les étudiants.

Je ne suis pas étonné que M. Lesage demeure silencieux en ce qui concerne cette question et ne proteste pas. Au fait, je lisais ceci dans un article de fond:

C'est que M. Jean Lesage porte la responsabilité d'avoir été l'initiateur de ce programme, adopté par le parti libéral en 1958. M. Lesage porte l'équivoque honneur d'avoir été le premier libéral à endosser l'idée et d'avoir révélé le thème central de la convention qui devait élire M. Lester B. Pearson: «L'éducation gratuite à tous les niveaux». M. Lesage était alors député fédéral de Montmagny-L'Islet après avoir été ministre du Nord canadien.

M. Lesage a été la première personne à demander au parti libéral, lors de cette «convention», d'avoir un projet de loi pour que le gouvernement fédéral s'infilte dans le domaine de l'éducation, lequel est réservé aux provinces.

Permettez-moi, monsieur le président, de rendre hommage au gouvernement Barrette qui, dans le peu de temps qu'il a été au pouvoir, a adopté sept à huit lois importantes tendant à aider et stimuler l'éducation dans la province de Québec.

Je ne partage pas ici l'opinion de certains députés qui condamnent tout ce qui s'est fait au point de vue éducationnel, dans la province de Québec, avant 1960.

Certes, la province de Québec a ses lacunes comme toutes les autres. Sous son régime d'éducation avant 1960, la province de Québec a donné à l'Église et à l'État des hommes de valeur, des hommes qui ont siégé ici, au gouvernement fédéral.

Je ne crois pas qu'il soit logique, de la part de certains députés, de critiquer ce qui s'est fait au point de vue éducationnel dans la province de Québec et d'avoir tellement confiance au nouveau système. Le nouveau système éducationnel de la province de Québec aura sûrement des lacunes; à l'heure actuelle, il y a déjà énormément de plaintes des gens qui paient des taxes.

[M. Pigeon.]

Permettez-moi, en terminant, de signaler les besoins financiers de l'éducation de la province de Québec.

L'éducation constitue une priorité pour l'ensemble du Canada et le Québec ne doit pas faire exception. D'ici 1967, il nous faudra trouver 500 millions de dollars si nous voulons rester dans la course mondiale de l'éducation, dont la ligne d'arrivée est l'année 1970.

J'ai ici le rapport d'une étude préparée par le bureau de la planification du ministère de l'éducation et intitulé: «Les besoins financiers de l'éducation au Québec, 1964-1967.» Il s'agit d'un texte de 81 pages où, à l'aide de données statistiques et de projections démographiques et financières, on tente d'établir d'abord le coût probable de l'éducation pendant les trois prochaines années et d'y étudier les moyens dont on pourrait faire usage pour faire face à ces frais ou les diminuer.

Permettez-moi de signaler quelques passages de ce mémoire, lequel est très révélateur:

Des prévisions accablantes. De cette étude, il ressort d'importantes constatations à l'effet que:

1° de l'année 1956-1957 à l'année 1966-1967, le coût total de l'éducation dans la province aura quadruplé, passant de 286 millions à 1,203 millions de dollars.

2° En 1966-1967, si l'éducation devait se contenter de puiser aux sources actuelles de revenus et aux taux actuels, il manquerait 245 millions pour rencontrer les dépenses prévues.

Seulement en ce qui concerne la province de Québec.

C'est pour cela, monsieur le président, qu'il est si important que le gouvernement fédéral jette du lest et redonne aux provinces une partie de leurs pouvoirs de taxation. Cela ne voudrait pas dire qu'on oublierait les provinces les moins riches, et je suis assuré que les provinces les plus riches de la Confédération seraient prêtes à accepter que le gouvernement fédéral donne une certaine somme aux autres provinces, pour combler leur déficience au point de vue fiscal.

Je continue:

3° Ces augmentations sont attribuables non seulement à l'inévitable augmentation de la population scolaire, mais aussi à l'augmentation du coût moyen par étudiant. Cet accroissement s'explique à son tour par deux faits principaux:

a) De plus en plus d'élèves s'engagent dans des programmes qu'il est coûteux de mettre sur pied — nous parlerons de cette question dans un moment —

b) Pour un même programme, les coûts unitaires augmentent et continueront d'augmenter à cause de l'amélioration des traitements dans un moment.

D'autres faits méritent aussi d'être soulignés. L'étude nous apprend par exemple que les commissions scolaires connaîtront cette année des déficits s'élevant à 66 millions de dollars. On y révèle aussi que chez les commissions scolaires, toujours, le coût moyen par élève a augmenté l'an dernier, par rapport à l'année précédente, de 38 dollars et que les trois quarts de cette augmentation, soit